



Délibération n°7 -2020.

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 14

Nombre de votants: 15

Date de la convocation: 28 mai 2020

Président: M. Charles DAYOT

Présents:

M. Charles DAYOT, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Chantal DAVIDSON, M. Jean-Marie ESQUIE, Mme Véronique GLEYZE, M. Pierre MALLET, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rachel DURQUETY, M. Eric BASLE, Mme Françoise DUBERGEY, M. Pierre- Matthieu KAHN, M. Serge TAUZIET.

Absents excusés:

Mme Catherine DUPOUY, M. Nicolas TACHON, Mme Véronique BELIOT-FOY.

Pouvoirs:

Mme Véronique BELIOT-FOY donne pouvoir à Mme Françoise DUBERGEY.

Secrétaire de séance:

Mme Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Versement d'une aide exceptionnelle dans le cadre de prestations de services au Théâtre des Lumières et à la commune de Bougue pour l'année 2020.

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

Dans l'objectif de conforter une identité culturelle communautaire, le Théâtre de Gascogne devait organiser en 2020 le festival Gasc'On Tour (anciennement Marsan Sur Scènes) qui proposait une programmation éclectique (arts de la rue, cirque, théâtre, conte, cinéma, danse etc.) déclinée en itinérance à travers le territoire de l'agglomération pendant la semaine du 24 au 30 août 2020. Dans le cadre de ce festival, le Théâtre de Gascogne soutenait et aidait les communes de Bougue pour l'organisation de «Musiques à Bougue», Saint Perdon pour le festival «Plaisirs en été» et le Théâtre des Lumières pour son «Festival des Tréteaux».

Compte tenu du contexte actuel de covid 19 et des contraintes pour rassembler des spectateurs en un même lieu, le festival Gasc'On Tour 2020 est annulé et remplacé par le dispositif Moby!Art du 4 juin au 14 août 2020: ce dispositif est la continuité de l'action mise en place par le Théâtre de Gascogne pendant le confinement et propose désormais 5 dispositifs pour permettre aux artistes d'aller à la rencontre des publics isolés, du centre ville de Mont de Marsan et des communes, tout en respectant les distances de sécurité et les gestes barrière. (ci-joint en annexe le détail du dispositif Moby!Art).

Le festival «Plaisirs en été» 2020 à St Perdon est également annulé tandis que le festival «Musiques à Bougue» 2020 est maintenu et revu en tenant compte des règles sanitaires à respecter.

En conséquence:

- le Théâtre de Gascogne ne versera pas en 2020 d'aide à la commune de Saint Perdon comme les autres années du fait de l'annulation du festival, à l'initiative de la commune.
- le Théâtre de Gascogne versera à Bougue en 2020 la même somme qu'en 2019 soit mille cinq cent euros (1 500 €) du fait du maintien du festival «Musiques à Bougue».
- Le Théâtre de Gascogne a considéré opportun de soutenir en 2020 le Théâtre des Lumières de Mont de Marsan qui va organiser son Festival des Tréteaux sur seulement 2 jours et 3 représentations. Le Théâtre de Gascogne lui versera une aide de 9 000 € (au lieu des 18 000 € prévus initialement au budget primitif 2020). Cette aide de neuf mille euros (9 000 €) permettra au Théâtre des Lumières de maintenir sa manifestation.
- enfin, le budget initial 2020 du Théâtre de Gascogne prévu pour le Gasc'OnTour sera consacré au dispositif Moby!Art pour la rémunération des artistes, des intermittents, la location d'un camion plateau, l'achat ou la location de matériel pour équiper le camion etc.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la régie du Théâtre de Gascogne,

Considérant que la somme de neuf mille euros (9 000 €) pour le Théâtre des lumières et la somme de mille cinq cent euros (1 500 €) pour la commune de Bougue sont inscrites au Budget Primitif 2020,

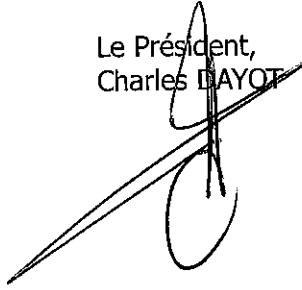
Décide de verser une aide exceptionnelle à la programmation artistique suivante:

- neuf mille euros (9 000 €) au Théâtre des Lumières pour l'organisation du «Festival des Tréteaux»2020
- mille cinq cent euros (1 500 €) à la commune de Bougue pour l'organisation du festival «Musiques à Bougue» 2020.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 19 juin 2020

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le:

